

ASSEMBLEA DI CORSICA

ASSEMBLEE DE CORSE

**DELIBERATION N° 20/023 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
APPROUVANT LE PROJET DE CONSTITUTION D'UNE BANQUE D'OBJETS
NUMERIQUES AUTOUR DU PATRIMOINE DES MUSEES DE LA CORSE
« PATRIMONIU DI CORSICA 2D3D »**

**CHÌ APPROVA U PRUGETTU DI CUSTITUZIONE DI UNA BASA DI UGETTI
NUMERICHI INTORNU A U PATRIMONIU DI I MUSEI DI CORSICA
« PATRIMONIU DI CORSICA 2D3D »**

SEANCE DU 13 FÉVRIER 2020

L'an deux mille vingt, le treize février, l'Assemblée de Corse, convoquée le 30 janvier 2020, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Mattea CASALTA, Vice-Présidente de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Julie GUISEPPI, Xavier LACOMBE, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Pierre-Jean LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Paulu Santu PARIGI, Chantal PEDINIELLI, Antoine POLI, Pierre POLI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Anne TOMASI, Hyacinthe VANNI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme Vannina ANGELINI-BURESI à Mme Marie SIMEONI
Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS à Mme Paola MOSCA
M. François-Xavier CECCOLI à M. Pierre GHIONGA
M. Jean-Louis DELPOUX à Mme Marie-Thérèse MARIOTTI
Mme Fabienne GIOVANNINI à Mme Véronique ARRIGHI
M. Michel GIRASCHI à M. Pierre-José FILIPPETTI
M. Francis GIUDICI à Mme Christelle COMBETTE
Mme Stéphanie GRIMALDI à Mme Isabelle FELICIAGGI
M. Paul MINICONI à Mme Mattea CASALTA
Mme Nadine NIVAGGIONI à Mme Frédérique DENSARI
Mme Marie-Anne PIERI à Mme Chantal PEDINIELLI
Mme Juliette PONZEVERA à Mme Anne-Laure SANTUCCI
M. Louis POZZO DI BORGO à Mme Muriel FAGNI
M. Camille de ROCCA SERRA à M. Jean-Martin MONDOLONI

Mme Jeanne STROMBONI à Mme Anne TOMASI
M. Jean-Guy TALAMONI à Mme Laura Maria POLI-ANDREANI
Mme Julia TIBERI à M. Pascal CARLOTTI
M. Petr'Antone TOMASI à M. François BENEDETTI

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie,
- VU** l'arrêté n° 19/929 CE du Président du Conseil Exécutif de Corse en date du 17 décembre 2019 portant approbation de l'affectation des crédits relatifs au plan d'actions en faveur du déploiement de plateformes numériques territoriales,
- VU** la délibération n° 19/077 AC de l'Assemblée de Corse du 28 mars 2019 portant approbation du budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2019,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- VU** l'avis n° 2020-09 du Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse, en date du 11 février 2020,
- APRES** avis de la Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et de la Santé,
- APRES** avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité,

ARTICLE PREMIER :

APPROUVE le rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse.

ARTICLE 2 :

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à engager les crédits au titre de l'opération 1212CL004 à hauteur de 95 000 € concernant la constitution d'une banque d'objets modélisés numériquement en 2D ou en 3D issus des musées de la Collectivité de Corse.

Soit :

OPERATION 1212CL004

PROGRAMME : 1212 I

MONTANT DISPONIBLE..... 250 000,00 Euros

Opération numérisation Patrimoni di Corsica 2D3D.....	70 000,00 Euros
Acquisition d'ateliers de création d'objets 2D 3D	25 000,00 Euros
MONTANT ENGAGE.....	95 000,00 Euros
DISPONIBLE A NOUVEAU.....	155 000,00 Euros

ARTICLE 3 :

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à lancer et à signer le marché afférent à l'opération.

ARTICLE 4 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Aiacciu, le 13 février 2020

Le Président de l'Assemblée de Corse,



Jean-Guy TALAMONI

ASSEMBLEE DE CORSE

1 ERE SESSION ORDINAIRE DE 2020

REUNION DES 13 ET 14 FÉVRIER 2020

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

**PRUGETTU DI CUSTRUZZIONE DI UNA BASA DI UGETTI
NUMERICHI INTORNU A U PATRIMONIU DI I MUSEI
DI CORSICA « PATRIMONIU DI CORSICA 2D3D »**

**PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE BANQUE D'OBJETS
NUMERIQUES AUTOUR DU PATRIMOINE DES MUSEES
DE LA CORSE « PATRIMONIU DI CORSICA 2D3D »**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale
et de la Santé

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Le présent rapport vise au lancement d'un projet qui associe la valorisation du patrimoine de la Corse et le numérique autour de la constitution d'une banque d'objets modélisés numériquement en 2D ou 3D issus des musées de la Collectivité de Corse.

Ce rapport est le résultat d'un travail collaboratif entre la Direction du Patrimoine et la Direction de l'Aménagement et de la Transformation Numérique.

Actuellement 5 structures dépendent de la Collectivité de Corse :

1. Le Museu di a Corsica et u Castellu di Corti,
2. Le complexe archéologique d'Aleria avec le musée, le Centre de Conservation de d'Etude et le site archéologique dit ville Antique,
3. Le complexe archéologique de Sartè avec le musée, le Centre de Conservation de d'Etude et le site archéologique de Cauria,
4. Le musée Pasquale Paoli de Merusaglia,
5. Le musée de Livia et le site archéologique de Cuccuruzzu.

Il s'agit d'engager une démarche de création de modèles numériques en 2 dimensions (2D) ou 3 dimensions (3D) à partir d'objets patrimoniaux sélectionnés dans les cinq musées de la Collectivité de Corse.

Ces modèles ou fac-similés seront exploités au sein même des musées de la Collectivité de Corse à partir d'imprimantes 2D ou 3D du marché, mais aussi potentiellement dans les Fablabs ou les écoles, collèges, lycées. L'usage de ces modèles s'inscrira avant tout dans des projets pédagogiques de sensibilisation au patrimoine et de médiation numérique développés au sein des musées et des partenaires de la Collectivité de Corse.

Objectifs poursuivis.

L'objectif du présent rapport consiste à modéliser en 2D ou 3D des objets issus des cinq musées de la Collectivité de Corse afin de créer une base de données d'objets 2D ou 3D. Cette base, sera propriété de la Collectivité de Corse et sera réservée à un usage pédagogique dans un premier temps au sein des musées eux-mêmes.

Cette base de données permettra de valoriser ces objets patrimoniaux numériques

au sein des Musées de Corse dans un premier temps.

Il s'agit ici, d'explorer comment se créent autour de cette dynamique des parcours pédagogiques éducatifs associant patrimoine et numérique, d'offrir une nouvelle forme de réappropriation du patrimoine, d'innover autour du patrimoine de la Corse.

La première étape de ce projet consiste à créer des nouveaux outils de médiation dans les Musées de la Collectivité de Corse, et de créer des conditions d'utilisation qui s'inscrivent dans des projets pédagogiques et culturels.

Il s'agit ainsi de former les médiateurs des musées à l'utilisation de ces nouveaux outils - imprimante 3D, logiciels, ...- afin de pouvoir mettre en œuvre des actions de médiation innovantes, dans les musées, principalement, mais aussi à terme dans des établissements relais de type Fablabs, médiathèques, Espaces Publics Numériques (EPN) ou établissements scolaires.

Dans un premier temps, les utilisateurs de ces nouvelles technologies seront accompagnés par les médiateurs des musées. Les objets numérisés seront rattachés à un contexte muséal, à une collection, à une histoire. Les expérimentations et les exploitations de ces fichiers s'inscriront donc dans des dispositifs cadrés par les institutions de la Collectivité de Corse.

Par ailleurs, chaque musée disposera de ce matériel, mis à disposition du public sous la conduite des médiateurs. Les visiteurs pourront ainsi manipuler des copies d'objets fragiles. L'accessibilité des collections se trouvera renforcée.

Cette démarche pourra ensuite s'élargir à d'autres structures de médiation numérique sur le territoire ou dans les écoles et le monde éducatif.

Focus 1 : L'imprimante 3D

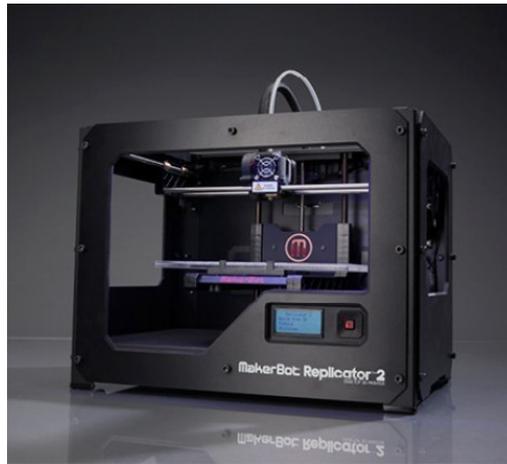
L'impression 3D est une technique de fabrication dite « additive » qui procède par ajout de matière, contrairement aux techniques procédant par retrait de matière comme l'usinage.

L'impression 3D permet de réaliser des objets usuels, des pièces détachées ou encore des prototypes destinés aux essais. Le point de départ est un fichier informatique représentant l'objet en trois dimensions, décomposé en tranches. Ces informations sont envoyées à une imprimante 3D qui va réaliser la fabrication par ajout de couches successives.

L'arrivée des imprimantes 3D grand public pour un prix compris entre 350 € et 2 000 € ou de services d'impression 3D via le Web a contribué à la démocratisation de la culture « Maker » et au développement des Fablabs.

La modélisation a plusieurs finalités :

- A usage des médiateurs du musée,
- A usage de scientifiques désirant travailler sur certains objets des collections,
- A usage pédagogique, en envisageant à moyen terme une diffusion plus large à destination des enseignants 1er et 2d degré,
- Pour la diffusion dans nos boutiques de certains objets sélectionnés.

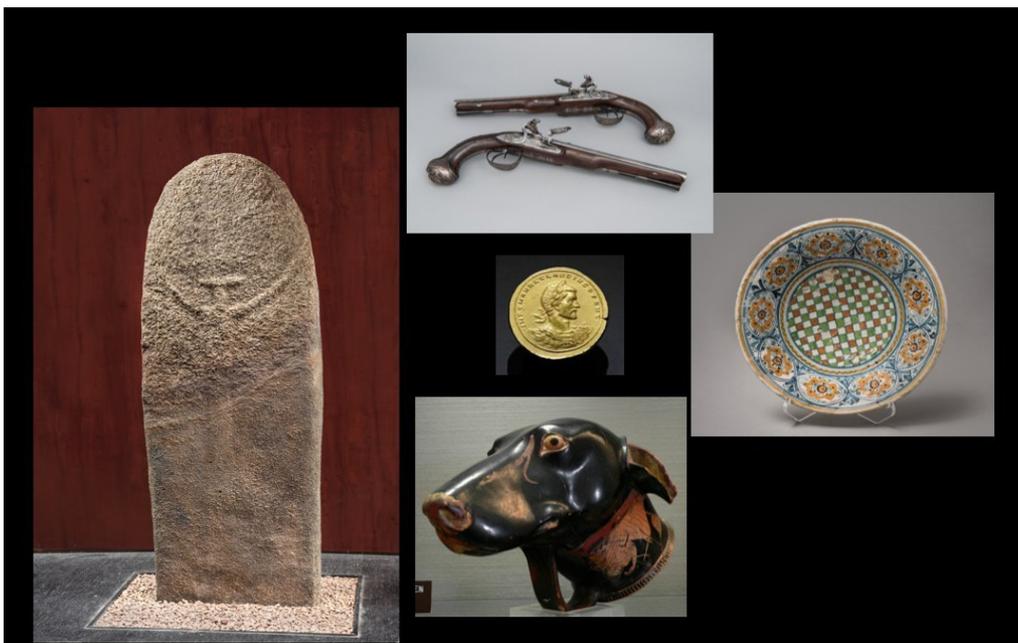


Ainsi ces imprimantes pourront être le support privilégié de la restitution physique des modèles numériques qui seront réalisés.

Démarche proposée

Afin d'engager ce mouvement, la démarche proposée sera la suivante :

- 1) Chaque musée identifie dans son catalogue un certain nombre d'objets 2D ou 3D,
- 2) La collectivité de Corse prépare un marché de service sous forme d'un accord cadre à bon de commande consistant dans un premier lot à modéliser soit en 2D soit en 3D l'ensemble des objets identifiés et dans un deuxième lot à acquérir 6 ateliers de création 3D pour les musées et la Collectivité de Corse.
- 3) Les ateliers de création 3D seront ensuite livrés dans chaque musée et mis à disposition des médiateurs après que ceux-ci aient été formés.
- 4) Un programme d'animation sera mis en place afin de concevoir via les imprimantes 3D les objets patrimoniaux modélisés.



Exemple d'objets

Dynamique projet et mise en place d'un groupe de travail transversal

Pour mener à bien ce projet un groupe technique sera constitué à partir des équipes de la Direction du Patrimoine de la Collectivité de Corse et de la Direction de la Transformation et de l'Aménagement Numérique.

Un chef de projet sera désigné au sein du groupe. Le groupe de travail élaborera le cahier des charges afférent à la prestation de modélisation, suivra son lancement et assurera le suivi de la prestation.

Les livrables (fichiers des objets 2D et 3D) sont attendus courant 2020 et les formations des médiateurs seront assurées dans le même temps.

Financement de l'opération

Le budget total alloué à l'opération est de 95 000 euros TTC.

Il se décompose en 2 parties :

- 70 000 € TTC consacré à la numérisation des objets 2D, 3D,
- 25 000 € TTC consacré à l'acquisition des ateliers de création d'objet 2D, 3D (un atelier par musée de la collectivité).

Pour l'ensemble de l'opération un cofinancement à hauteur de 50 % sera sollicité au titre du FEDER.

Sur cette base un montant de 95 000 € sera engagé au titre de l'opération 1212CL004 du Programme 1212I géré par la Direction de la Transformation et de l'Aménagement Numérique de la Collectivité de Corse.

Soit :

OPERATION 1212CL004

PROGRAMME : 1212 I

MONTANT DISPONIBLE.....250 000 Euros

Opération numérisation Patrimoniu di Corsica 2D 3D.....70 000 Euros

Acquisition d'ateliers de création d'objets 2D 3D25 000 Euros

MONTANT AFFECTE.....95 000 Euros

DISPONIBLE A NOUVEAU.....155 000 Euros

Demande de cofinancement.

	Cout TTC	% Cofinancement FEDER demandé	Montant FEDER demandé
Elaboration d'objets 2D 3D	70 000 €	50 %	29 166 €

Ateliers de création 2D 3D	25 000 €	50 %	10 416 €
	95 000 €		39 582 €

Conclusion

Je vous propose :

- d'approuver le présent rapport et le lancement de la démarche « Patrimoniù di Corsica 2D3D »,
- de m'autoriser à effectuer et signer les demandes de cofinancement afférentes à l'opération,
- de m'autoriser à lancer et à signer le marché afférent à l'opération.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer